

PRÉVENIR LES RISQUES PROFESSIONNELS GRÂCE AU DOCUMENT UNIQUE

OBJECTIF

- Réaliser une évaluation des risques professionnels.
- Adopter une gestion des risques au quotidien.
- Se mettre en conformité avec la législation grâce à l'élaboration du document unique.

PUBLIC

➤ Chef d'entreprise, salarié, conjoint collaborateur du secteur artisanal.
Chef d'entreprise, salarié hors secteur artisanal, porteur de projet.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

➤ Formateur spécialisé en prévention des risques et certifié par l'Assurance Maladie.

PRÉ-REQUIS

➤ Aucun.

ÉVALUATION

➤ Questionnaire d'évaluation, attestation de suivi de formation et d'évaluation des acquis à l'issue de la formation.

ACCESSIBILITÉ

➤ Conditions d'accès au public en situation de handicap, contactez le référent handicap au 05 61 10 47 47.

DÉLAI D'ACCÈS

➤ Jusqu'à la veille de la formation.

PROGRAMME

- Appréhender le contexte réglementaire.
- Comprendre la responsabilité civile et pénale du chef d'entreprise en cas d'accidents de travail et de maladies professionnelles.
- Assimiler l'impact des accidents de travail et des maladies professionnelles.
- Sensibiliser sur la sécurité pour mieux travailler et les principales obligations réglementaires.
- Acquérir une méthode d'évaluation des risques.
- Mettre en place un programme d'action de prévention.
- Organiser le suivi, la mise à jour, le management de la santé et de la sécurité au travail.

DURÉE : 1 JOUR 7 HEURES

DATES ET HORAIRES : se reporter au [calendrier des formations](#) sur notre site internet

TARIF : 285€ par jour de formation (prise en charge possible par le conseil de la formation, opco, Pôle Emploi ou CPF)

INFORMATIONS ET INSCRIPTION :

Contact 05 61 10 47 47 - formation@cm-toulouse.fr

CMA 31
18 bis bd Lascrosses 31000 TOULOUSE
IFCMA
55 bd de l'Embouchure 31200 TOULOUSE